

Bureau de Paris  
16 Rue de Monceau  
75008 Paris

T : +33(0) 1 42 99 66 44

[www.bakertillystrego.com](http://www.bakertillystrego.com)

## **ACTION PLURIELLE FORMATION**

Association régie par la Loi du 1<sup>er</sup> Juillet 1901

Siège social : 1 à 4, Place Fernand Léger  
95140 GARGES-LES-GONESSE

SIRET : 399 628 338 00028 - NAF: 8559A

---

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2020

---

## **ACTION PLURIELLE FORMATION**

Association régie par la Loi du 1<sup>er</sup> Juillet 1901

Siège social : 1 à 4, Place Fernand Léger  
95140 GARGES-LES-GONESSE

SIRET : 399 628 338 00028 - NAF : 8559A

---

### **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2020

Aux Adhérents de l'Association « **Association Action Plurielle Formation** ».

### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association « **Association Action Plurielle Formation** » relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

### **Fondement de l'opinion**

#### **Référentiel d'audit**

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

#### **Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

#### **Observation**

Sans remettre en cause l'opinion exprimée, ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Changement de méthodes comptables » de l'annexe des comptes annuels concernant le changement de méthodes comptables résultant de la première application du règlement ANC N°2018-06 et N°2020-08 modifiant le plan comptable des personnes morales de droit privé à but non lucratif au titre de l'exercice 2020.

### **Justification des appréciations**

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les associations, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des associations et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Comme mentionné ci-dessus, la note « Changement de méthodes comptables » de l'annexe expose le changement de méthode comptable survenu au cours de l'exercice résultant de la première application du règlement ANC N°2018-06 et N°2020-08 relatif au nouveau plan comptable des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis, nous avons vérifié la correcte application du changement de réglementation comptable et de la présentation qui en est faite.

## **Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux adhérents**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du trésorier et dans les autres documents adressés aux adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

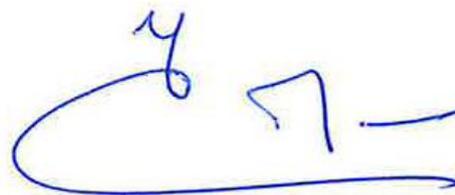
Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 15 septembre 2021

Pour **Baker Tilly SOFIDEEC**  
Commissaire aux comptes titulaire,  
Membre de la CRCC de Paris



**Jean Yves MACÉ**  
Commissaire aux comptes, Associé,  
Membre de la CRCC de Paris

## BILAN ACTIF

		Exercice N, clos le :				
		31/12/2020		31/12/2019		
		Brut 1	Amortissements dépréciations 2	Net 3	Net 4	
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement				
		Frais de recherche et de développement				
		Donations temporaires d'usufruit				
		Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires				
		Immobilisations incorporelles en cours				
		Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains				
		Constructions				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	204 027	169 088	34 938	40 107
		Immobilisations corporelles en-cours				
Avances et acomptes						
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés						
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	Participations					
	Autres titres immobilisés					
	Prêts					
	Autres immobilisations financières	31 191		31 191	33 941	
<b>Total (I)</b>		<b>235 218</b>	<b>169 088</b>	<b>66 129</b>	<b>74 048</b>	
ACTIF CIRCULANT	Stocks en cours					
	CRÉANCES	Créances clients, usagers et comptes rattachés	265 378	40 086	225 292	423 946
		Créances reçues par legs ou donations				
		Autres créances	30 152	2 000	28 152	29 014
	DIVERS	V.M.P				
Instruments de trésorerie						
Disponibilités		400 855		400 855	81 996	
COMPTES DE RÉGULARISATION	Charges constatées d'avance					
	<b>Total (II)</b>		<b>696 385</b>	<b>42 086</b>	<b>654 299</b>	<b>534 956</b>
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)					
	Primes de remboursement des emprunts (IV)					
	Ecart de conversion actif (V)					
<b>TOTAL GENERAL (I à V)</b>		<b>931 602</b>	<b>211 174</b>	<b>720 428</b>	<b>609 004</b>	

## BILAN PASSIF

		31/12/2020	31/12/2019
<b>FONDS PROPRES</b>	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Autres	64 734	64 734
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds statutaires		
	Fonds propres complémentaires		
	Autres		
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres		
	Report à nouveau	67 886	172 140
	Résultat de l'exercice (excédent ou déficit)	168 068	-104 254
<b>Situation nette (sous total)</b>	<b>300 687</b>	<b>132 619</b>	
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissements			
Provisions réglementées			
	<b>Total (I)</b>	<b>300 687</b>	<b>132 619</b>
<b>FONDS REPORTES ET DEDIES</b>	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés		
	<b>Total (II)</b>		
<b>PROVISIONS</b>	Provisions pour risques	12 500	
	Provisions pour charges		
	<b>Total (III)</b>	<b>12 500</b>	
<b>DETTES</b>	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
	Emprunts et dettes financières divers	99 275	99 275
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	100 144	105 149
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	64 738	109 373
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	143 084	162 587
	Instruments de trésorerie		
Comptes régul.	Produits constatés d'avance		
	<b>Total (IV)</b>	<b>407 241</b>	<b>476 384</b>
Ecarts de conversion passif	(V)		
	<b>TOTAL GENERAL (I à V)</b>	<b>720 428</b>	<b>609 004</b>

## COMPTE DE RESULTAT

		31/12/2020	31/12/2019
	<b>Nombre de mois de la période</b>	12	12
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	Cotisations		
	Ventes de biens (dont ventes de dons en nature )		
	Ventes de prestations de service ( dont parrainages 271 194 )	1 078 466	887 763
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation		
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Autres		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	116 820		
Utilisations des fonds dédiés			
Autres produits	48 954	41 278	
	<b>Total des produits d'exploitation (I)</b>	<b>1 244 239</b>	<b>929 041</b>
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	Achats de marchandises	2 077	5 109
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	307 140	304 918
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	18 423	32 788
	Salaires et traitements	382 892	504 315
	Charges sociales	119 767	160 385
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	54 564	15 874
	Dotations aux provisions	12 500	
	Reports en fonds dédiés		
	Autres charges	163 885	1 214
	<b>Total des charges d'exploitation (II)</b>	<b>1 061 248</b>	<b>1 024 603</b>
<b>1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>		<b>182 991</b>	<b>-95 562</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	Produits financiers de participations		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
	Autres intérêts et produits assimilés	11	60
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	<b>Total des produits financiers (III)</b>	<b>11</b>	<b>60</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>	Dotations financières aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	<b>Total des charges financières (IV)</b>		
<b>2 - RESULTAT FINANCIER (III - IV)</b>		<b>11</b>	<b>60</b>
<b>3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV)</b>		<b>183 002</b>	<b>-95 502</b>

## COMPTE DE RESULTAT

		31/12/2020	31/12/2019
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		11 706
	Produits exceptionnels sur opérations en capital		
	Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges		
	<b>Total des produits exceptionnels (V)</b>		<b>11 706</b>
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	121	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital	12 813	20 458
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	2 000	
	<b>Total des charges exceptionnelles (VI)</b>	<b>14 934</b>	<b>20 458</b>
<b>4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)</b>		<b>-14 934</b>	<b>-8 752</b>
(VII)	Participation des salariés aux résultats		
(VIII)	Impôts sur les bénéfices		
<b>TOTAL DES PRODUITS (I+III+V)</b>		<b>1 244 250</b>	<b>940 807</b>
<b>TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VII+VIII)</b>		<b>1 076 182</b>	<b>1 045 061</b>
<b>5 - EXCEDENT OU DEFICIT (total des produits - total des charges)</b>		<b>168 068</b>	<b>-104 254</b>

EVALUATIONS DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Produits	Bénévolats		
	Prestations en nature		
	Dons en nature		
	<b>Total</b>		
Charges	Secours en nature		
	Mise à disposition gratuite de biens et services		
	Personnel bénévole		
	Prestations en nature		
	<b>Total</b>		

**Annexe**

Créée en 1993, l'association a pour objet de réaliser des actions de formation, de recherches, d'évaluation, d'orientation en vue de favoriser l'insertion sociale et professionnelle ainsi la formation d'un public en difficulté ou en phase de le devenir, des prestations de services aux personnes.

Action Plurielle Formation propose des actions de formations depuis 1993 se déroulant chaque année.

Parmi les formations dispensées, il y a :

**Des actions d'apprentissage des savoirs de base** : Alphabétisation, Français Langue Etrangère, Mise/Remise à Niveau, Illettrisme pour un public jeunes et adultes en difficulté.

**Des actions linguistiques à visée professionnelle** (linguistiques multi métiers, remise à niveau axée sur les métiers d'aide à la personne).

Des tests d'évaluation à la langue française pour les candidats à la naturalisation française (niveau B1), pour les publics qui veulent renouveler leur titre de séjour (niveau A2) mais également pour les candidats à l'émigration au Canada.

Aussi, nous avons accompagné d'autres publics grâce à un partenariat, le Conseil départemental de la Seine Saint-Denis dans le cadre du PDI et les Centres sociaux pour les ateliers sociolinguistiques.

**Des Actions pré qualifiantes et qualifiantes comme CAP Gardien d'immeubles, CAP petite enfance, Assistante de vie aux familles, Titre professionnel Agent de sécurité, Titre professionnel agent administratif.**

**Des actions d'accompagnement individuel comme Référent Parcours avec le PLIE, Dynamique et projet à Garges-lès-Gonesse avec le conseil départemental du Val d'Oise, accompagnement global, accompagnement des nouveaux bénéficiaires du RSA vers l'emploi.**

**Des actions de formation en informatique et Nouvelles Technologies en alternance en entreprise pour un public jeune**, dans le cadre d'un atelier au sein d'une plateforme de mobilisation (avenir jeune).

**Des Actions sous forme d'ateliers, financées par pôle emploi dans le cadre d'un groupement, comme outiller sa candidature, trouver et analyser les offres, se préparer à un entretien d'embauche, etc.**

## Annexe COVID-19

### Impacts de l'épidémie sur l'activité de l'entreprise

Conformément aux dispositions du PCG1 sur les informations à mentionner dans l'annexe, l'association constate que cette crise sanitaire a eu des impacts au début car elle n'était pas prévue.

Il fallait donc prendre des mesures pour s'adapter à cette nouvelle situation.

Des consultations internes ont été menées pour réfléchir et mettre en place une nouvelle organisation pédagogique sans s'éloigner du cahier des charges défini par les donneurs d'ordre.

C'est ainsi que le chômage partiel a été mis en place pendant les périodes de confinement. Des salariés qui ne pouvaient pas télétravailler ont été mis en chômage partiel quand d'autres ont assuré la formation ouverte à distance (FOAD).

Cette nouvelle posture pédagogique avait pour but de :

- 1 Permettre aux stagiaires d'aller au bout de leur parcours
- 2 Maintenir et gagner la confiance des partenaires

Les projets de formation ont été maintenus quand d'autres ont été amplifiés par les organismes publics pour favoriser la reprise de l'emploi après le COVID.

La flexibilité des salariés a été un très bon atout pour faire face à la crise mais également permettre à l'association de se relever de la situation de 2019.

L'association a reçu un total de 91 887,36 euros.

## Principes, règles et méthodes comptables

### Généralités sur les règles comptables

#### Principes comptables

Les conventions générales comptables pour l'élaboration et la présentation des comptes annuels de l'exercice 2020 ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels du Plan Comptable des Associations et Fondations en application du règlement ANC N° 2014-03 du 5 juin 2014, du règlement ANC N° 2018-06 du 5 décembre 2018.

#### Changement de méthode comptable et de présentation

Cet exercice est le premier exercice d'application des règlements ANC n°2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif ;

L'entrée en vigueur du nouveau règlement 2018-06 n'a qu'un impact de présentation limité au niveau du compte de résultat et du bilan et n'entraîne pas d'impact de changement de méthode de comptabilisation.

#### Changement de méthode d'estimation

Aucun changement de méthode d'estimation n'est intervenu au cours de l'exercice.

#### Événements postérieurs à la clôture

Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice n'est à signaler.

Immobilisations

## Mouvements des immobilisations brutes

Désignation	Valeurs brutes début exercice	Mouvements de l'exercice		Valeurs brutes fin exercice
		Acquisitions Réévaluations	Cessions Virements	
<u>Immobilisations incorporelles</u>				
- Frais d'établissement				
- Frais de recherche et de développement				
- Donations temporaires d'usufruit				
- Concessions, brevets et droits similaires	7 834		7 834	
- Immobilisations incorporelles en cours				
- Avances et acomptes sur incorporelles				
<b>Total</b>	<b>7 834</b>		<b>7 834</b>	
<u>Immobilisations corporelles</u>				
- Terrains				
- Constructions				
- Installations techniques, matériel outillage industriels	262 633	9 310	67 916	204 027
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
<b>Total</b>	<b>262 633</b>	<b>9 310</b>	<b>67 916</b>	<b>204 027</b>
<u>Immobilisations financières</u>				
- Participations et créances rattachées				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts				
- Autres immobilisations financières	33 941	650	3 400	31 191
- Biens reçus par legs/donations destinés à être cédés				
<b>Total</b>	<b>33 941</b>	<b>650</b>	<b>3 400</b>	<b>31 191</b>
<b>Total général</b>	<b>304 408</b>	<b>9 960</b>	<b>79 149</b>	<b>235 218</b>

## Mouvements des amortissements

Immobilisations amortissables	Amortissements début exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements fin exercice
		Dotations	Diminutions	
<u>Immobilisations incorporelles</u>				
- Frais d'établissement				
- Frais de recherche et de développement				
- Donations temporaires d'usufruit				
- Concessions, brevets et droits similaires	7 834		7 834	
- Immobilisations incorporelles en cours				
- Avances et acomptes sur incorporelles				
<b>Total</b>	<b>7 834</b>		<b>7 834</b>	
<u>Immobilisations corporelles</u>				
- Terrains				
- Constructions				
- Installations techniques, matériel outillage industriels	222 526	14 478	67 916	169 088
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
<b>Total</b>	<b>222 526</b>	<b>14 478</b>	<b>67 916</b>	<b>169 088</b>
<b>Total général</b>	<b>230 360</b>	<b>14 478</b>	<b>75 749</b>	<b>169 088</b>

## Mouvements des immobilisations incorporelles

Désignation	Immobilisations brutes	Amortissements	Immobilisations nettes
Au début de l'exercice	+ 7 834	+ 7 834	+
Réévaluation de l'exercice	+		+
Investissements de l'exercice	+		+
Dotations de l'exercice		+	-
Cessions ou mises hors service	- 7 834	- 7 834	-
Valeur en fin d'exercice	=	=	= 0

## Mouvements des immobilisations corporelles

Désignation	Immobilisations brutes	Amortissements	Immobilisations nettes
Au début de l'exercice	+ 262 633	+ 222 526	+ 40 107
Réévaluation de l'exercice	+		+
Investissements de l'exercice	+ 9 310		+ 9 310
Dotations de l'exercice		+ 14 478	- 14 478
Cessions ou mises hors service	- 67 916	- 67 916	-
Valeur en fin d'exercice	= 204 027	= 169 088	= 34 938

## Mouvements des immobilisations financières

Désignation	Montant
Valeur au début de l'exercice	+ 33 941
Acquisitions	+ 650
Cessions, mises hors service, ou diminutions	- 3 400
Valeur en fin d'exercice	= 31 191

## Modes et durées d'amortissement

Désignation	Modes	Durées
<u>Immobilisations incorporelles</u> - Frais d'établissement - Frais de recherche et de développement - Donations temporaires d'usufruit - Concessions, brevets et droits similaires - Autres immobilisations incorporelles	Linéaire	1 an
<u>Immobilisations corporelles</u> - Terrains - Constructions - Installations techniques, matériels et outillages - Autres immobilisations corporelles <ul style="list-style-type: none"> <li>. Instal, agencements, aménagements divers</li> <li>. Matériel de transport</li> <li>. Matériel de bureau</li> <li>. Emballages récupérables, divers</li> </ul>	Linéaire Linéaire Linéaire	1, 3 et 5 ans 5 ans 3 et 4 ans

## Echéances des immobilisations financières

Désignation	Montant
Total des immobilisations financières	31 191
. à moins d'un an	
. à plus d'un an	31 191

## Détail des acquisitions de l'exercice

Désignation	Immobilisation	Crédit-bail	Location
<b>Installations techniques matériel et outillages industriels</b>			
DEFIBRILLATEURS AUTOMATIQUES	1 600		
COPIEUR NUMERIQUE MFP REX ROTARY	3 000		
2 ORDINATEURS PORTABLE INTEL CORE I5 HDI SERVIC	740		
ORDINATEUR PORTABLE MACBOOK AIR 13" HDI SERVIC	1 373		
8 ORDINATEURS HDI SERVICES	2 597		
<b>Total</b>	<b>9 310</b>		
<b>Total général</b>	<b>9 310</b>		

Divers

Par un jugement en date du 17 septembre 2013, le Tribunal de Grande Instance de Pontoise a ouvert une procédure de redressement judiciaire à l'encontre de l'association ACTION PLURIELLE FORMATION.

Ce même jugement a désigné Maître BLEROT en qualité d'Administrateur Judiciaire et Maître DE KEATING en tant que Mandataire Judiciaire.

Le passif déclaré admis s'établit à 506 529,28 euros.

Dans les contestations, il ressort des créances déclarées par des organismes de crédit-bail pour un montant de 395 709,34 euros. La créance de ces organismes dans les comptes annuels au 31/12/2014 a été enregistrée pour un montant de 106 453,36 euros.

Suite aux difficultés rencontrées par l'association au cours de l'exercice 2019, le plan fait l'objet d'un étalement sur 3 ans du dernier dividende (jugement en date du 18 février 2020 du tribunal de Grande Instance de Pontoise).

Le calendrier d'apurement du passif est le suivant :

CREANCIERS	ADMIS NET	2018	2019	2020	2021
		VERSE 20,0%	5e div 7,0%	6e div 6,5%	7e div 6,5%
FOURNISSEURS	192 920	38 581	13 571	12 602	12 602
SOCIAL	243 811	48 866	16 053	14 906	14 906
FISCAL	69 798	13 960	4 886	4 537	4 537
<b>TOTAL</b>	<b>506 529</b>	<b>98 356</b>	<b>34 510</b>	<b>32 045</b>	<b>32 045</b>

Au 31/12/2020, le 5ème et le 6ème dividendes n'ont pas été versés. Il l'ont été en février 2021.

Autres informations**Engagement hors bilan :**

Le montant des IFC et des versements effectués à LA MONDIALE représentent au 31/12/2020 un montant de 90 348,47 euros incluant les intérêts crédités.

**Echéance des créances**

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Participations et créances rattachées			
Autres titres immobilisés			
Prêts			
Autres immobilisations financières	31 191		31 191
Biens reçus par legs/donations destinés à être cédés			
Créances clients, usagers et comptes rattachés	265 378	265 378	
Autres créances	30 152	30 152	
<b>Totaux</b>	<b>326 721</b>	<b>295 530</b>	<b>31 191</b>

## Echéance des dettes

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires				
Emprunts et dettes Ets de crédits				
Emprunts et dettes financières divers	99 275	99 275		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	100 144	100 144		
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	64 738	64 738		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	143 084	143 084		
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance				
<b>Total</b>	<b>407 241</b>	<b>407 241</b>		

## Provisions et dépréciations

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	Augmentations : Dotations de l'ex.	Diminutions : Reprises de l'ex.	Montant à la fin de l'exercice
Provisions pour risques et charges					12 500
Dépréciation	Sur immobilisations				
	Sur stocks et en cours				
	Sur usagers et comptes rattachés	116 023			40 086
	Sur comptes financiers				
	Autres dépréciations				2 000